

PIERRE GARELLO

L'ARTICULATION ENTRE ÉTHIQUE ET POLITIQUE DANS L'HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE

Le champ d'investigation couvert par le titre de cette intervention est extrêmement vaste et il est clair que la présente analyse devra se limiter à quelques considérations en précisant dès le départ que la question du comportement éthique en politique ne sera pas abordée. L'attention sera portée plutôt sur les façons dont l'articulation entre éthique et politique a été perçue en différentes périodes et chez différents auteurs qui ont marqué la pensée économique.

Mais, avant d'embarquer pour ce court voyage dans l'histoire des idées, et afin de servir de point de repère pour cette navigation, il est utile d'exposer une articulation possible entre l'éthique et le politique ; celle qui nous paraît la plus pertinente. L'articulation entre ces trois champs de réflexion—éthique, politique et économie—que nous proposons se construit à partir des deux affirmations suivantes : premièrement, l'économie est toujours politique ; deuxièmement, les seules politiques susceptibles de conduire au progrès économique et social sont ancrées dans une bonne éthique. La causalité irait donc de l'éthique vers le politique puis du politique vers l'économique. Si l'on préfère voir les choses en remontant des effets vers la source cela donne l'enchaînement suivant : le développement économique nécessite l'adoption de certaines institutions et ces institutions propices au développement économiques ont de solides fondements éthiques.

Evidemment ce point de vue n'est pas partagé par tous, pas plus aujourd'hui que par le passé. C'est pourquoi il importe dans un premier temps de défendre les deux affirmations mentionnées à l'instant. Ensuite, et parfois en parallèle, nous

Prof. PIERRE GARELLO—professeur à Aix-Marseille Université (AMU), Faculté d'Economie et de Gestion. Il a obtenu une Maîtrise de mathématiques appliquées et d'économétrie ainsi qu'un D.E.A. d'analyse économique des institutions de l'Université Aix-Marseille 3, puis un doctorat d'économie de la New York University. Il est Président de l'Institute for Economic Studies-Europe and Rédacteur en chef du *Journal des Economistes et des Etudes Humaines* (de Gruyter) ; adresse pour la correspondance—courrier électronique : pierre.garello@univ-amu.fr

parcourrons l'histoire de la pensée par touches très espacées. Bien que rapide, cela suffira toutefois, du moins nous l'espérons, à comprendre que l'analyse des liens entre éthique, politique, et développement économique ici mise en avant, est en fait ancienne ; on en trouve déjà des traces chez certains penseurs grecs.¹ Mais elle a aussi été et demeure contestée.

L'ÉCONOMIE EST TOUJOURS POLITIQUE

Si par politique on entend bien une réflexion sur la répartition des pouvoirs au sein de la cité, alors le lien avec l'économie est direct. Nombreux en effet sont les penseurs qui ont constaté que le développement, économique mais aussi social, est en large partie affaire d'institutions, de bonnes règles ; en bref l'essor économique dépend de la répartition des pouvoirs. Les sociétés qui se sont dotées de bonnes règles de vie en commun se sont développées plus rapidement que les autres. Et, dans la mesure où le choix des institutions relève de la politique, au sens le plus large du terme, il en découle que l'économie est nécessairement « politique ». D'ailleurs, si l'on regarde les titres des traités scientifiques rédigés au XIX^e siècle, siècle—siècle au cours duquel la discipline économique prend son autonomie et acquiert ses lettres de noblesse—on s'aperçoit qu'il s'agit le plus souvent de traités d'économie *politique* et non de traités d'économie pure. Un tel lien entre institutions et développement se trouvait déjà chez Aristote pour qui une société où il y a de la propriété fonctionne mieux et est moins sujette à conflits. On le retrouve évidemment chez Adam Smith, père-fondateur de l'économie, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

LA RÈGLE RESPECTUEUSE DE L'ÉTHIQUE EST SOURCE DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : L'EXEMPLE DE LA PROPRIÉTÉ

Venons en à présent à la seconde affirmation selon laquelle les règles qui conduisent au développement économique et social sont précisément celles qui sont dotées de fondements éthiques solides. Si cette affirmation est exacte alors il suffira de chercher le bien dans une règle, et l'efficacité de la règle en termes de développement suivra naturellement. Avant d'aller plus loin dans l'explication de cette affirmation, il nous faudrait pour bien faire distinguer entre éthique et

¹ Les arguments avancés ici ont d'ailleurs été nourris de la lecture de néo-Aristotéliens. Voir RASMUSSEN et al. (2005)

morale puisque certains penseurs, si ce n'est la totalité, insistent sur cette distinction ; l'éthique faisant référence à la quête d'un bien universel et atemporel alors que la morale correspond au sens du bien et du mal, du convenable et de l'inconvenable, tel qu'il se dégage à un moment donné pour une société donnée. Bien que cette distinction soit à maints égards importante, il est néanmoins possible d'avancer dans cet exposé en l'ignorant puisque les propositions avancées sont vraies que l'on prenne le point de vue de la morale ou celui de l'éthique.

Pour s'en convaincre il suffira de considérer l'institution que la plupart des économistes tiennent pour l'institution-clé du développement, à savoir, la propriété.² L'économiste belge, Gustave Molinari, concluait la préface de ses « Soirées de la rue Saint-Lazare » (1849) en expliquant :

La thèse que j'entreprends de soutenir n'est pas nouvelle; tous les économistes ont défendu la propriété, et *l'économie n'est autre chose que la démonstration des lois naturelles qui ont la propriété pour base*. Quesnay, Turgot, Adam Smith, Malthus, Ricardo, J.-B. Say ont passé leur vie à observer ces lois et à les démontrer; leurs disciples, MM. Mac Culloch, Senior, Wilson, Dunoyer, Michel Chevalier, Bastiat, Joseph Garnier, etc., poursuivent avec ardeur la même tâche. Je me suis borné à suivre la voie qu'ils ont tracée.

Or, si la propriété est efficace, elle repose aussi et avant tout sur des valeurs universellement reconnues. Cela se constate d'une part par les incitations qu'elle crée, mais plus encore en remarquant qu'elle procure l'espace d'autonomie indispensable à la possibilité même d'un choix moral. Cet espace moral sera utilisé à chaque fois que l'on décidera de la façon dont sera utilisée sa possession. C'est ainsi que l'institution de la propriété invite à faire le meilleur usage de ses talents et de ses connaissances. Elle stimule la créativité humaine. De plus, ce choix est fait en sachant que l'on devra *répondre de ses actes* : de l'usage choisi pour ma possession découleront de fait des pertes ou des profits, des joies et des peines selon la perspicacité et la générosité de ce choix. En bref, la propriété responsabilise.

Enfin, rappelons que la propriété est un prérequis à l'échange et que l'économiste n'a eu de cesse d'expliquer qu'un bon usage de sa propriété passe le plus souvent par l'échange. Parce qu'il inclut la possibilité de l'échange, l'usage perspicace de sa possession nécessite que l'on se penche sur les besoins des autres car un régime de propriété contraint à respecter les autres dans leurs propriétés.

² On aurait aussi bien pu illustrer le principe avec le concept de « Rule of Law » dont la propriété est un nécessaire corollaire. Pour le lien entre propriété et développement économique on pourra consulter l'excellent ouvrage de l'historien Richard PIPES.

La propriété, de façon à première vue paradoxale, est donc une ouverture sur l'autre, une invitation à écouter autrui. Elle appelle une division du travail dont les liens avec le développement ne sont plus à faire. Il y a donc bien dans les règles de propriété de nombreuses choses qui, d'un point de vue éthique, sont tout à fait remarquables.

En adoptant ces règles de propriété, qui sont justes pour les raisons que nous venons d'évoquer, la société peut donc se développer. La fameuse main invisible d'Adam Smith accomplit son ouvrage. Si, inversement, la main visible du plus fort ou du plus malin ou du voleur vient à prévaloir, vous récolterez des inefficacités ; tout le monde essaiera de vivre aux dépens des autres ainsi que l'observait Frédéric Bastiat.

CETTE COMPRÉHENSION DU LIEN ÉTHIQUE-RÈGLES-PROGRÈS EST ANCIENNE: QUELQUES RÉFÉRENCES

Le lien entre contenu éthique de la règle de vie en société et résultat économique est un lien très solide et, nous l'avons dit, ancien. Nous en retrouvons des traces dès l'Antiquité. Quand on fait l'histoire de la pensée économique de cette période, après ou avant la Grèce Antique (Aristote aborde la question de la propriété dans son *Ethique à Nicomaque*), on se doit de s'arrêter ne serait-ce que quelques instants à l'histoire du peuple hébreu. Leur conception de la politique, de l'économie, et de l'éthique, est originale.³ La propriété est sans aucun doute l'un des piliers de l'organisation de ce peuple. Le Décalogue l'exprime avec force. Mais elle n'est pas pleine et entière, l'usage en est limité par des mécanismes tels que l'année sabbatique ou l'année jubilaire. On a le sens de la propriété, mais on a aussi un souci de stabilité. Le lien avec le politique est aussi assez intéressant. On cite souvent le passage du Livre de Samuel (Livre 1, Chap. 8, versets 1-22) qui aborde la question d'une possible réorganisation des institutions du peuple hébreu. Ce peuple se tourne en effet vers le prophète vieillissant et lui demande :

« Tu es vieux, tes fils ne suivent pas tes traces, donnes-nous un roi pour nous juger ». Samuel évidemment est attristé parce qu'en fait il y avait jusque là un lien direct entre l'individu et son Dieu. Il se tourne vers Dieu et Dieu lui commande de dire à son peuple la chose suivante : « Voici comment vous traitera le roi qui règnera sur vous : il

³ On trouvera un exposé plus complet de cette thèse sur le peuple hébreu dans l'ouvrage de Philippe NÉMO (1998).

prendra vos fils et les mettra sur son chariot parmi ses cavaliers et ils courront devant son chariot, et il s'en fera des chefs de mille et des chefs de cinquante, et il les prendra pour labourer ses champs et récolter sa moisson et pour fabriquer ses instruments de guerre et l'attirail de ses chariot, et il prendra vos filles pour parfumeuses, pour cuisinières, et pour boulangères, et vos champs, vos vignes, et vos meilleurs oliviers ».

On le voit, le danger est que le roi menace votre propriété et, au-delà, votre dignité humaine. Finalement, le peuple hébreu n'écouterait pas son Dieu qui s'exprimait à travers Samuel. Il se donnera un roi. Mais, même avec un roi à sa tête, ce peuple continuera de cultiver l'idée d'un salut individuel largement basé sur l'usage qui aura été fait de sa propriété et du respect qui aura été montré pour autrui et, bien entendu, pour son Dieu.

Après avoir présenté les principes rythmant la vie sociale du peuple Hébreux, il est de coutume d'aborder la Rome Antique. Bien que les Romains, tout comme les Hébreux, ne nous aient pas laissé grand-chose en termes d'analyse économique—si ce n'est peut-être quelques réflexions sur l'agriculture ou les finances publiques—ils nous ont cependant laissé quelque chose de fondamental pour l'économie, si justement nous gardons à l'esprit que l'économie est avant tout affaire d'institutions. Ce cadeau incroyable c'est bien évidemment le droit. Ce droit introduisait de nombreuses notions que nous utilisons aujourd'hui encore : le droit des personnes, la personne morale, les différentes formes de prêt, etc. Mais, bien plus important encore est la philosophie du droit qui nous est ainsi léguée et qui contient déjà en filigrane le principe de la « rule of law ». Cicéron insiste : le droit se fonde, non sur l'opinion, mais sur la nature. D'ailleurs le droit des gens (*ius gentium*) se développe pour régler les conflits entre citoyens libres romains et non-romains qui partagent une même nature à défaut d'une même culture. Il y a donc émergence de règles à vocation universelle qui vont accompagner une forme de globalisation avant l'âge et sur lesquelles le pouvoir de Rome n'a pas de prise directe. Le Droit est une vérité, et le Sénat ne saurait changer la vérité. Malheureusement, ce principe salutaire de la *Rule of Law*, ne convient pas à certaines ambitions et le Rubicon sera franchi, au sens réel comme au sens figuré ; et l'Empire effacera la République. En histoire des faits économiques, on attribue parfois la chute de l'Empire romain à un éloignement progressif du modèle politique de départ (celui de Cicéron), éloignement qui se traduit par un affaiblissement de la propriété qui engendre à son tour un effondrement de l'économie.

Après avoir tourné la page de la Rome Antique, je sauterai un chapitre, pourtant passionnant, sur les premiers pères de l'Église—Paul, Ambroise, Chrysostome, Clément d'Alexandrie, Augustin—pour m'attarder quelques in-

stants sur le moyen-âge central et le bas moyen-âge. C'est au cours de ces siècles que la pensée occidentale prend son envol, à la fois d'un point de vue économique—la révolution commerciale—et d'un point de vue politique. La concomitance des deux développements ne nous surprendra pas.

Les développements politiques de cette époque sont fort bien exposés dans l'ouvrage majeur d'Harold BERMAN. Le polycentrisme prévalait alors et l'État, ainsi que nous le comprenons et le pratiquons aujourd'hui, n'avait pas encore vu le jour. Les sources de pouvoir étant multiples, se retrouvent fréquemment en conflit ; et à travers ces conflits va naître ou s'affirmer progressivement l'idée d'un individu politique doté de droits.⁴ Une idée qui, nous l'avons vu, n'est pas étrangère à la Rome antique de Cicéron. L'un des symboles de cette évolution politique du moyen-âge n'est autre que la fameuse *magna carta* qui établit que le pouvoir du souverain est encadré par les droits de ses vassaux.

La façon dont l'une des tours incontestables de la pensée occidentale de cette époque, Thomas d'Aquin, justifie et encadre la propriété nous permet de mieux saisir encore l'articulation économie, politique, éthique qui se dégage à cette époque. Thomas, dont le discours notons-le—comme celui des scolastiques en général—est guidé avant tout par la recherche de ce qui est juste, suggère que deux choses doivent être distinguées lorsque l'on discute de la propriété. Il y a d'une part le pouvoir qu'elle confère et d'autre part l'usage qu'on en fait. En ce qui concerne le pouvoir que la propriété confère à l'individu, Thomas, suivant Aristote sur ce point, constate que les biens sont mieux gérés et les conflits moins nombreux là où des pouvoirs exclusifs ont été attribués aux individus. La propriété est donc une institution nécessaire à une société ordonnée et harmonieuse. Condition nécessaire mais non suffisante, car il faut aussi tenir compte de la seconde dimension : l'usage qui sera fait de ce pouvoir. « L'homme ne doit pas posséder des biens comme s'ils lui étaient propres, mais comme étant à tous » dit Thomas.

En d'autres termes, la propriété rend libre et par là rend à l'individu sa dignité puisque, comme l'écrit une fois encore Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique* :

L'homme possède le libre arbitre, ou alors les conseils, les exhortations, les préceptes, les interdictions, les récompenses et les châtiments, seraient vains. [...] Mais l'homme agit d'après un jugement ; car, par sa faculté de connaissance, il juge qu'il faut fuir quelque chose ou le poursuivre. Cependant ce jugement n'est pas l'effet d'un instinct naturel s'appliquant à une action particulière, mais d'un rapprochement de données opéré par la raison [...] En conséquence, il est nécessaire que l'homme ait le libre

⁴ Une thèse élaborée en particulier dans BERMAN (1983)

arbitre, par le fait même qu'il est doué de raison. (*Somme théologique*, 1, Question 83, article 1, Réponse)

Mais fera-t-il un bon usage de cette liberté ? Et qu'entendons-nous par « bon usage » ? C'est à ce point de leurs réflexions que les penseurs du Moyen Âge deviennent extrêmement modernes (Schumpeter voyait chez eux les pères de la pensée économique). Ils admettent en effet que l'usage commercial de la propriété, que la vente au prix du marché, que les profits—au moins dans de nombreux cas—, voire même, certains prêts à intérêt, sont à classer parmi les bons usages de la propriété. Des usages qui sont justes. Ainsi, par le travail de ces philosophes-théologiens tous les signaux qui permettent un développement économique rapide (prix, profits et pertes, rémunération de l'épargne prêtée, division du travail) se trouvent libérés. Éthique, politique et économique sont dès lors réconciliés. La révolution commerciale prend son envol.

COMPRÉHENSION DU LIEN ÉTHIQUE-RÈGLES-PROGRÈS : LE DÉBAT N'EST PAS CLOS

La force, la cohérence de cette pensée scolastique n'empêcheront pourtant pas cette dernière d'être rapidement chahutée. Nicolas Machiavel fournit un bon exemple de cette réaction. L'une des clés de la « politique » du florentin consiste à ne pas soumettre le Prince aux mêmes contraintes morales que le citoyen ordinaire. Pour le Prince, contrairement à ce qu'il en est du citoyen ordinaire, la fin justifie les moyens. Si un citoyen ordinaire doit faire preuve d'humilité et de prudence, le Prince se doit d'être « magnifique ». Si le citoyen ordinaire ne doit ni mentir, ni tuer, ni voler, il en va différemment pour le Prince qui peut se permettre de tels comportements lorsque l'épanouissement de la principauté l'exige. Avec Machiavel un coin est donc enfoncé dans la construction politique et éthique des scolastiques. Certes les humanistes chrétiens, contemporains de Machiavel, refuseront de s'engager sur cette voie. Le florentin sera même désigné comme diabolique et on l'affublera du surnom peu envié de Old Nick, habituellement utilisé pour désigner le Prince des ténèbres. Mais d'autres coins viendront, dans un style différent et parfois involontairement, affaiblir la construction des scolastiques—je pense à des penseurs comme Botero ou Bodin et plus tard Hobbes ou Rousseau.

Le pragmatisme de cette nouvelle vague de penseurs est trop commode pour que les puissants le rejettent. De fait, il va venir contribuer à l'émergence de l'Etat moderne. L'Etat est souverain. Cette souveraineté, autrefois réservée à Dieu, servira désormais à désigner le pouvoir du roi, du Prince et plus tard « du

peuple ». C'est de la sorte que l'articulation éthique, politique, développement économique qui avait été mise en place par la scolastique se trouve totalement chamboulée. Dans la sphère économique cela prendra un temps la forme du mercantilisme dont certaines expressions font fi de la propriété et de la liberté de commercer qui lui est attachée. Priorité est donnée à la politique économique du souverain. En France, Colbert est aux commandes !

La montée des Etats souverains ne va pas, cependant, se faire sans rencontrer de résistance. John Locke compte parmi les rebelles et sa contribution révèle un certain retour vers Thomas d'Aquin, dans la mesure où, selon lui, les droits de l'individu sont antérieurs et indépendants de l'État qui n'est donc pas souverain. Citons John Locke :

La fin capitale et principale en vue de laquelle les hommes s'associent dans des républiques, et se soumettent à des gouvernements, c'est la conservation de leur « property ». (*Deux traités du gouvernement*, 205)

Ce n'est pas l'État qui nous donne la propriété, car celle-ci est un droit naturel. Nous nous regroupons en République, nous faisons des systèmes politiques, pour protéger ce qui est essentiel à l'individu.

En suivant les pas de Locke nous arrivons au célèbre écossais, professeur de philosophie morale, qui va lui aussi vanter les mérites d'un « système de liberté naturelle ». Que dire sur Adam Smith en l'espace de quelques minutes ? Tout d'abord rappeler que l'ouvrage qui l'a rendu célèbre en son temps fut sa fameuse *Théorie des sentiments moraux*, et non pas la non moins célèbre *Richesse des nations* qui vint bien plus tard. Or, quel était l'objet de cette *Théorie des sentiments moraux* ? Il s'agissait précisément d'un ouvrage sur l'émergence et le développement des règles de juste conduite dans une société. Cela touchait donc à la fois aux domaines de la morale et du politique, si une fois encore, le terme politique est utilisé pour désigner une réflexion sur les règles qui gouvernent les interactions au sein de la cité, de la société. Dans cette *Théorie des sentiments moraux*, Smith expose sa conception de l'être humain qui est assez proche de celle précédemment évoquée avec Thomas d'Aquin, et que l'on retrouvait aussi chez Locke. Il souligne le fait que l'être humain a quelque chose qui le pousse vers l'autre. Cette propension à échanger est vraiment la marque de fabrique de notre espèce ; elle contribue à façonner nos règles de juste conduite.

Après une première incursion dans l'analyse des règles morales, Smith aborde dans la *Richesse des nations* les règles plus impersonnelles de la vie en société. Dans cet ouvrage il explique en effet que les nations qui sont devenues riches sont celles qui se sont dotées des bonnes institutions. A l'inverse, les nations qui,

comme l'Espagne, ont suivi les sirènes du mercantilisme et adopté les préceptes de Machiavel, ont récolté le chaos et comptent à présent parmi les nations les plus pauvres alors même qu'elles ont détenu pendant un temps presque tout l'or du monde. Il en déduit la nécessité d'opter pour un système qui préserve les libertés individuelles ; un système qui est évidemment encadré par la propriété. Voici l'un des passages les plus célèbres de Smith :

Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférence ou d'entraves [Smith fait ici référence au mercantilisme], le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y a aucune sagesse humaine, ni connaissances qui puissent suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers et de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société. (*Richesse des Nations*, Tome 2, Livre 4, Chap. 9, p. 338)

L'articulation entre éthique, politique et économique est claire et conforme à ce que nous avons proposé au début de cet exposé.

Après Smith, quelques mots sur la pensée de Jean-Baptiste Say, ou encore sur les inquiétudes formulées par Malthus ou John Stuart Mill sembleraient appropriés.⁵ Mais ce XIX^e siècle est tellement riche en pensées nouvelles que nous devons faire des choix. Au niveau politique, la souveraineté n'est plus celle d'un homme, mais celle d'un peuple. Ce grand changement va avoir des répercussions nombreuses aux niveaux économique et philosophique. On assiste en particulier à la montée en puissance de ce que l'on appelle aujourd'hui l'utilitarisme et le positivisme. Le peuple souverain s'exprime par l'intermédiaire de parlements beaucoup plus actifs qu'ils ne l'ont été par le passé.

Très vite des penseurs vont se pencher sur le fonctionnement de ces nouveaux rouages politiques. C'est par exemple l'objet central des réflexions d'un Benjamin Constant qui, à travers ses *Principes de Politique*, s'interroge sur les gardes fous que l'on pourrait dresser contre les abus de pouvoir d'un peuple souverain. Dans un autre style c'est également le cas de Frédéric Bastiat. Ce dernier sait de quoi il parle : il est élu à l'Assemblée et membre de la Commission des finances. Ecou-

⁵ Sur le rôle de la propriété chez Jean-Baptiste Say on pourra consulter BENTATA et al. (2012)

tant tous les discours, observant toutes les manœuvres, il est idéalement placé pour décrire le fonctionnement des groupes de pression et en exposer la logique ainsi qu'il le fait dans sa fameuse pétition des marchands de chandelles. Il explique aussi que l'élus a souvent une vision de court terme ; son horizon s'arrêtant aux prochaines élections, ce dernier préfère tout naturellement s'intéresser à « ce qu'on voit », et néglige, voire dédaigne, « ce qu'on ne voit pas ». Face à la montée de ces mécanismes gouvernant la décision publique, Bastiat réaffirme la nécessité de protéger l'individu contre l'État en protégeant, en particulier, la propriété. Voici un court extrait tiré de « Propriété et loi » de Bastiat :

Selon [Rousseau], la loi devait transformer les personnes, créer ou ne créer pas la propriété. Selon moi, la société, les personnes, et les propriétés, existent antérieurement aux lois et, pour me renfermer sur un sujet spécial, je dirai : ce n'est pas parce qu'il y a des lois, qu'il y a des propriétés ; mais parce qu'il y a des propriétés, qu'il y a des lois.[...] J'entends par propriété, le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il crée par son travail. (*Propriété et loi*, pp. 2 et 3)

Nous sommes ici très proches du credo lockéen. L'analyse des rouages de la décision publique, si brillamment amorcée par Bastiat, sera reprise au XX^e siècle par les penseurs affiliés à l'école de Virginie ; les théoriciens du *Public Choice*. Ces derniers vont poursuivre cette démythification de la pratique politique: électeurs, candidats, élus, bureaucrates, sont des gens comme les autres. Ils recherchent avant tout leur intérêt personnel et ce dernier n'est pas toujours—loin s'en faut—en harmonie avec l'intérêt général. D'ailleurs qu'est-ce que l'intérêt général ? Les économistes du XX^e, tentant de préciser cette notion si couramment employée, s'aperçoivent qu'il est impossible de déterminer de façon satisfaisante l'intérêt général à partir de préférences individuelles hétérogènes. Leur version moderne du paradoxe de Condorcet rappelle que tous les mécanismes de décision publique, les institutions de l'Etat, sont foncièrement faillibles.⁶

LES MENACES PLUS RÉCENTES DE L'UTILITARISME, DU POSITIVISME ET DU BEHAVIORISME

Mais ces réflexions des économistes vont à contre-courant de la montée de l'utilitarisme qui domine le monde intellectuel des XIX^e et XX^e siècles. L'utilitarisme renvoie à ce personnage hors du commun qu'était Jeremy Bentham qui

⁶ ARROW (1951)

reprit avec tant de succès les mots de Joseph Priestley : nos lois, nos règles, doivent rechercher « le plus grand bonheur du plus grand nombre ». Il écrit encore

La nature a placé l'humanité sous la gouvernance de deux maîtres souverains, les peines et les plaisirs. C'est à eux que revient la tâche de nous dire ce que nous devons faire et de déterminer ce que nous ferons. Aussi bien l'évaluation du bien et du mal que la chaîne des causes et d'effets sont liés à leur trône. (*Introduction aux principes de morale et de législation*, Chap. 1, 1780).

Clairement, Bentham envisage de reconstruire la société sur des bases nouvelles, le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Bien que l'objectif demeure flou—ou peut-être justement parce qu'il est flou—les législateurs de tout pays vont saisir la balle au bond, nous éloignant chaque jour de l'image du souverain sage et respectueux de la liberté naturelle que Smith appelait de ses vœux. Cette pensée utilitariste va également influencer fortement la science économique naissante (les Mill, père et fils, comptaient parmi les admirateurs de Bentham).

Terminons notre démonstration en évoquant un dernier courant de pensée qui lui aussi né au 19^e siècle mais dont les ramifications viennent jusqu'en notre 21^e siècle, qui lui aussi est hostile à la vision classique du lien entre politique, économique et éthique évoquée plus haut : le courant positiviste. L'idée maîtresse de ce courant de pensée, auquel le nom d'Auguste Comte est aisément associé, est de fonder la science sur du concret, sur l'expérience ; de s'éloigner d'une réflexion sur la nature des choses. Ce faisant, cette pensée positiviste va remettre en cause l'existence—ou du moins l'importance—d'un choix éthique. Elle va remettre en cause ce libre arbitre dont parlait Thomas d'Aquin dans l'extrait cité plus haut. L'image que l'on entretient de l'homme se transforme radicalement.

Le 10 Avril dernier nous quittait l'un des plus brillants penseurs français de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle, le sociologue Raymond Boudon. Dans un court ouvrage intitulé *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme ?*, il expliquait il y a quelques années à peine l'influence de ce positivisme qui aujourd'hui encore conduit à rejeter l'articulation entre le développement économique, l'éthique et des institutions politiques aussi cruciales que la propriété :

Le positivisme pose en principe que la science doit s'en tenir à l'observable. La psychologie scientifique devra donc ignorer les états de conscience du sujet puisqu'ils ne sont pas directement observables. Ces principes donneront naissance au behaviourisme. De même que la pierre tombe sous l'effet des lois de la pesanteur, les behaviouristes décrivent ce jeu humain comme conditionné par son environnement. Aujourd'hui, le behaviourisme n'est plus guère à la mode mais il a déposé des schémas explicatifs toujours en vigueur, les mêmes que la psychanalyse si on les considère à un

niveau de généralité suffisant, à savoir que les croyances et les comportements individuels ont leur source dans des forces échappant au contrôle du sujet. C'est sous l'influence du behaviourisme, qui a été immense et durable, notamment aux Etats-Unis, que beaucoup de sociologues, ou de politologues, admettent qu'il suffit de déclarer que quelqu'un a été socialisé à telle valeur pour expliquer qu'il y croit ». ⁷

Il concluait :

Si on néglige l'influence sous-jacente de ces schémas explicatifs, on ne comprend pas, par exemple, que beaucoup de sociologues, d'anthropologues, etc., et à leur suite beaucoup de politiques, de militants, et au total un large public, regarde l'économie comme une fausse science que l'on est en droit d'ignorer intégralement et de traiter comme une simple idéologie. C'est que l'économie mettrait en jeu une vision à leurs yeux simpliste de l'homme, une vision que les maîtres du soupçon, Marx, Nietzsche, Freud, et les autres, auraient définitivement disqualifiée. Ces vues ne sont pas restées sans influence pratique si on ne voit pas le discrédit jeté par les maîtres du soupçon sur la psychologie rationnelle, celle de Thomas d'Aquin, celle de Smith, on ne comprend pas que les politiques s'acharnent régulièrement à violer les droits de propriété, un thème fondamental du libéralisme par des restrictions contre productives. (*Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, p. 63 puis 68).

Les « maîtres du soupçon » se sont donc employés à miner l'articulation entre éthique, politique et progrès économique qui avait été élaborée au fil des siècles. Selon cette articulation ancienne, rappelons-le, l'homme est un être rationnel, créateur, responsable et ouvert sur les autres. Son plein épanouissement nécessite que soient mises en œuvre des règles qui lui attribuent une sphère privée, une sphère de libre arbitre, de dignité. Ce système de « liberté naturelle » conduit seule au progrès économique. Nul doute que les « maîtres du soupçon » n'auront pas le dernier mot dans l'histoire de la pensée économique.

BIBLIOGRAPHIE

- ARROW, Kenneth J. (1951), *Social Choice an Individual Values*, Yale University Press.
 BASTIAT, Frédéric (1848), « L'Etat », *Journal des débats*, N°25, Septembre.
 BASTIAT, Frédéric (1848), *Propriété et loi*, Paris : Editions Guillaumin.
 BENTATA, Pierre et Pierre GARELLO (2012), "Jean-Baptiste Say: L'analyse du droit à la source de l'analyse économique", in J. de MOT (éd.), *Liber amicorum Boudewijn Bouckaert*, Brugge : Die Keure.

⁷ Notons que ce que BOUDON affirme dans le cas de la sociologie n'est pas forcément vrai dans le cas de l'économie puisque dans cette discipline le behaviourisme jouit aujourd'hui encore d'une belle réputation.

- BERMAN, Harold (1983), *Law and Revolution*, Cambridge, MASS–London : Harvard University Press.
- BOUDON, Raymond (2004), *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris : Odile Jacob.
- GREGG, Samuel (2007), *The Commercial Society : Foundations and Challenges in a Global Age*, Lanham, MD : Lexington books.
- LOCKE, John (1997), *Deux traités du gouvernement. Essai sur l'origine, les limites et les fins véritables du gouvernement civil*, Paris : Vrin.
- MOLINARI, Gustave de (1849), *Les Soirées de la rue Saint-Lazare : Entretiens sur les lois économiques et défense de la société*, Paris: Guillaumin.
Version électronique à : http://oll.libertyfund.org/titles/1344#Molinari_0383_17
- NÉMO, Philippe (1998), *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Age*, Paris : Presses Universitaires de France.
- PIPES, Richard (1999), *Property and Freedom*, New York : Vintage Books.
- RASMUSSEN, Douglas B. et Douglas J. Den UYL (2005), *Norms of Liberty*, University Park, PENN : Pennsylvania University Press.
- SMITH, Adam (1843), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris : Edition Guillaumin.

WSPÓŁZALEŻNOŚĆ MIĘDZY ETYKĄ I POLITYKĄ W HISTORII MYŚLI EKONOMICZNEJ

Streszczenie

W swojej historii myśl ekonomiczna od Arystotelesa do Friedmana zmierzała naturalnie w kierunku tak polityki, jak i etyki. Artykuł stanowi refleksję na temat różnych sposobów rozumienia relacji między ekonomią, etyką i polityką. Opowiada się za specyficznym jej rozumieniem: trzeba szukać najpierw tego, co jest etyczne (reguły sprawiedliwego postępowania). Wdrażanie tych reguł wpływa bezpośrednio na podział i ograniczenie władz (polityka) i umożliwia szybki rozwój ekonomiczny. Artykuł stawia tezę, że takie rozumienie – które opiera się na pewnej koncepcji natury ludzkiej – rozwijało się przez wieki i dominowało w czasach scholastyki. Potem musiało współzawodniczyć z innymi sposobami rozumienia ekonomii, polityki, etyki oraz natury ludzkiej, takimi jak pozytywizm, marksizm czy behawioryzm.

Przełożył Jan Kłós

ARTICULATION BETWEEN ETHICS AND POLITICS IN THE HISTORY OF ECONOMIC THOUGHT

Summary

During its history from Aristotle to Friedman, economic thought has turned itself naturally towards politics as well as towards ethics. This paper reflects on the various ways to understand the articulation between economics, ethics and politics. It argues in favor of a specific understanding: one should look first for what is ethical (rules of just conduct). The implementation of those rules have direct implications for the division and limitation of powers (politics) and once in place allows for rapid economic development. The paper claims that this understanding—which relies on a certain conception of the nature of human beings—has developed throughout the centuries and was

dominant at the time of the scholastics. Since then it had to compete with other understanding of economics, politics, ethics and human nature such as found in positivism, marxism or behaviorism.

Summarised by Pierre Garelo

Mots clés : économie politique, règles de juste conduite, progrès économique, behaviorisme, scolastique

Słowa kluczowe: ekonomia polityczna, zasady sprawiedliwego postępowania, postęp gospodarczy, behawioryzm, scholastyka.

Key words: political economy, rules of just conduct, economic progress, behaviorism, scholastic.

Information about Author: Prof. PIERRE GARELLO—Professor of economics at Aix-Marseille University (AMU). He holds a BSc in Econometrics and Applied Mathematics and a MA in Economics from University Aix-Marseille 3. He received his PhD in economics from New York University. He is currently President of the Institute for economic Studies-Europe and editor in chief of the *Journal des Economistes et des Etudes Humaines* (de Gruyter); address for correspondence—e-mail: pierre.garello@univ-amu.fr